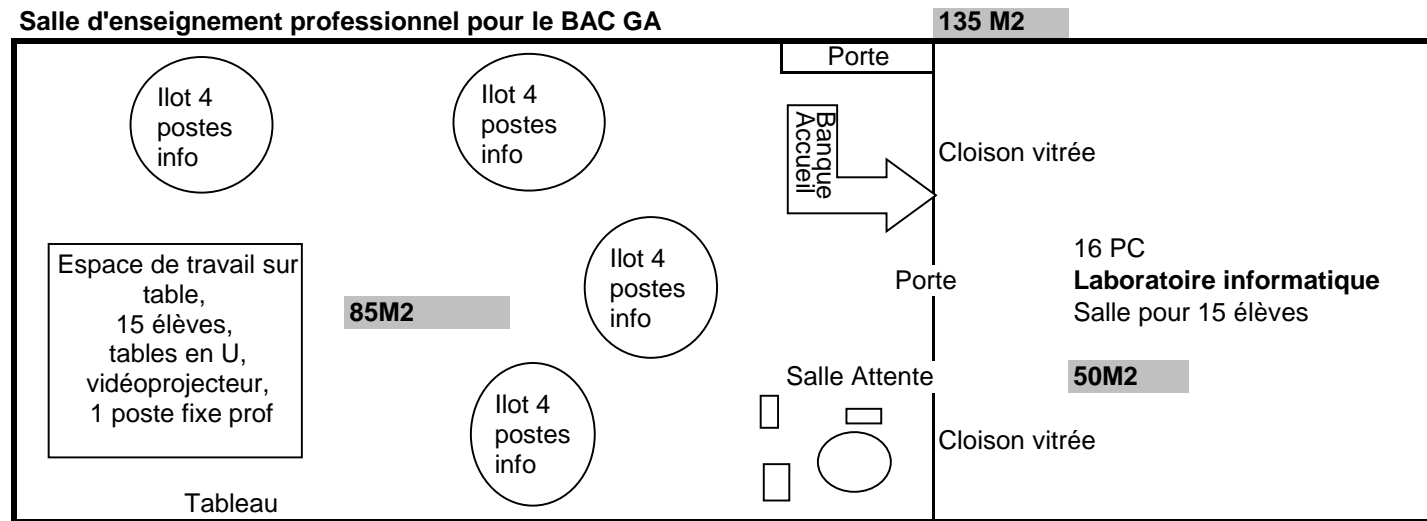


Salle d'enseignement professionnel pour le BAC GA



Justification des ilots : environnement professionnel qui favorise la mise en œuvre d'activités de projet obligatoire (article 2 de l'arrêté du 10 février 2009)

[Article 2 de l'arrêté du 10 février 2009 : enseignements dispensés au baccalauréat professionnel](#)

Permet un travail collaboratif optimisé

En cohérence avec les recommandations (rénovation de la voie professionnelle) et expérimentations nationales

Placer l'élève dans un contexte de travail professionnel différent de l'environnement scolaire traditionnel

Justification des 16 ou 17 postes : 15 élèves + 1 professeur + 1 poste informatique de dépannage pour pallier le dysfonctionnement d'un PC(très fréquent)

Le poste supplémentaire est toujours occupé